

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 JANVIER 2022

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents représentés : Patrick PELLEGRINI représenté par Sabine ROUVIERE

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent afin de faciliter le paiement des fournisseurs dans l'attente du budget primitif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les restes à réaliser détaillés ci-dessous :

Chapitres / Articles	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	38.358,00 €
20411642	Subv. Eq. Aux organismes, aux éta pub et ses services rattach.	38.358,00 €
21	Immobilisations corporelles	6.452,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	4.424,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2.028,00 €
23	Immobilisations en cours	204.547 ,00 €
2313	Immob. en cours, Inst. Mat. et out. techniques	133.635,00 €
2313	Immob. en cours constructions	68.912,00 €

En outre, le Conseil Municipal approuve l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent afin de faciliter le paiement des fournisseurs dans l'attente du budget primitif.

PROGRAMME DE VOIRIE, DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le maire présente le projet d'aménagement de la voirie communale, dressé par le cabinet CEREG et situé, placette des Platanes, rue du Lavoir, place du Fort, rue des Tours et une portion du chemin du Gourg Blanc. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le périmètre et le contenu du projet d'aménagement et décide d'autoriser le maire à demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA CHASSE DANS LES BOIS COMMUNAUX

Après avoir connaissance de la proposition de bail de location de la chasse dans les bois communaux, le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les termes de ce bail et d'autorise le maire à le signer.

REMBOURSEMENT FRAIS D'INSTALLATION DU DOCTEUR KESSLER

Le maire expose que dans le cadre du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle, l'offre d'emploi du docteur, rédigée par l'association ASA, précisait que le candidat retenu par l'ASA bénéficierait d'une aide à l'installation de 1000 euros par mois pendant 12 mois soit 12.000 euros en tout.

Les maires des 12 communes participant financièrement au projet de MSP multisites (Saint Laurent et Lussan) se sont réunis au mois de décembre, tous ont été d'accord sur le principe de verser de cette prime à l'installation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser au Docteur KESSLER la somme promise lors de son recrutement par l'ASA, soit 1000 euros et d'approuve les termes de la convention avec le Docteur KESSLER qui précise que le docteur s'engage à exercer sur le territoire pendant au moins 3 années.

MUTUELLE ET PREVOYANCE PERSONNEL COMMUNAL

Le maire expose les termes de l'ordonnance du n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui prévoit l'obligation future des employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance de leurs agents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valoriser la politique de gestion des ressources humaines afin d'améliorer les conditions de travail et la santé des agents et d'approuver le projet d'une participation aux contrats de protection sociale complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux au logement de la cure**

Les travaux de réfection du logement communal ont débuté le 12 janvier dernier pour une durée de 4 mois environ.

- **Travaux fibre optique**

Au niveau du Parc municipal, des travaux de voirie ont été nécessaires pour relier 2 chambres à la fibre optique.

- **Marchés de Pays**

La commune a donné son accord pour l'organisation d'un marché semi nocturne cet été, nous sommes dans l'attente du retour du Comité de Promotion Agricole.